

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

au Cégep Marie-Victorin
(Milieu carcéral)

Janvier 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines (300.01)* offert par le Cégep Marie-Victorin en milieu carcéral a été évalué, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation a porté particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

Le rapport d'autoévaluation, dûment adopté par le conseil d'administration du Collège, a été préparé conformément au guide spécifique et remis à la Commission le 17 avril 1996¹. Celle-ci l'a analysé, et une visite a été effectuée au centre de détention de Cowansville le 11 juin 1996². À cette occasion, furent rencontrés des membres de la direction du Cégep et des établissements pénitentiaires, des étudiants³, de même que des personnes travaillant à la mise en oeuvre du programme dans l'un ou l'autre des centres de détention, que ce soit à titre d'enseignant, d'aide pédagogique ou de conseiller pédagogique. La Commission remercie le Cégep et les personnes rattachées au Service correctionnel du Canada pour leur collaboration à la visite sur les lieux mêmes de formation, visite qui a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du programme. Il décrit ensuite brièvement le processus d'autoévaluation retenu par le Collège. Il expose pour chaque critère d'évaluation, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite. Comme le précise le guide spécifique, les critères retenus pour cette évaluation sont les cinq suivants : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 p.
 2. Monsieur Jacques L'Écuyer assumait la présidence du comité visiteur. Ce comité regroupait également Monsieur Raymond Duchesne, professeur d'histoire et de sociologie à la Télé-université, Monsieur Robert Howe, conseiller pédagogique au Collège Montmorency, ainsi que Monsieur Paul Stubbs, directeur des études au Collège John Abbott. Pierre Côté, agent de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
 3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

Description du programme

Le programme de *Sciences humaines* a d'abord été offert en milieu carcéral par le Collège Marie-Victorin de 1973 à 1993, puis par le Cégep du même nom. Ce programme est dispensé aux centres de détention de Cowansville et d'Archambault, situé à Sainte-Anne-des-Plaines, ainsi qu'au Centre fédéral de formation, à Laval. L'année scolaire regroupe quatre trimestres de douze semaines chacun, et chaque semaine comprend trente-cinq heures de formation. La formation à temps plein en Sciences humaines est dispensée par une dizaine de chargés de cours qui enseignent dans les trois centres de détention. Dans chacun des sites, il y a un ou deux groupes d'environ douze étudiants par trimestre. Ces derniers, à cause de leur petit nombre, reçoivent un enseignement qui est souvent individualisé. Bien qu'il n'existe pas formellement de profils de formation, l'offre de cours s'apparente à un profil «Individu et société». Par ailleurs, les mesures de contrôle et de sécurité, ou encore les divers programmes d'aide psychosociale suivis par les étudiants, génèrent plusieurs contraintes qui affectent l'organisation de l'enseignement.

Évaluation du programme

Le processus d'autoévaluation

Plusieurs traits démontrent la qualité du processus d'autoévaluation suivi par le Cégep. Les orientations et les règles d'éthique adoptées coïncident avec celles du *Rationnel institutionnel en matière d'évaluation de programme*. Un comité opérationnel a été formé pour conduire l'évaluation; celui-ci, sous la responsabilité de la coordonnatrice de l'Éducation permanente, regroupait deux autres personnes, soit la conseillère pédagogique responsable de l'évaluation des programmes et le conseiller pédagogique responsable du milieu carcéral. Dans son travail, ce comité a reçu un appui important des chargés de cours; ces derniers ont participé à deux réunions et répondu à un questionnaire général, sans compter que ceux qui dispensaient les cours du tronc commun ont rempli un questionnaire plus détaillé et ont participé à des entrevues individuelles. Les étudiants et les diplômés ont également été sollicités pour répondre à un questionnaire sur leurs perceptions du programme, et ils y ont participé activement. Par ailleurs, plusieurs outils ayant servi à l'autoévaluation se sont inspirés très largement de ceux produits pour l'évaluation du programme offert à l'enseignement ordinaire; quelques modifications ayant été apportées pour les adapter au contexte de la formation en milieu carcéral. Enfin, les nombreuses validations du matériel recueilli témoignent bien du souci avec lequel le Cégep a voulu s'assurer de la valeur des données, les enrichir, et les corriger au besoin.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; le réalisme et l'équilibre des exigences.

La Commission constate que le Cégep a bien réussi à harmoniser les objectifs généraux du programme et la mission du Service correctionnel du Canada. Ainsi, selon cette dernière, le

programme doit viser la réinsertion sociale. En prenant appui sur cette mission, trois objectifs ont été attribués à l'enseignement collégial en milieu carcéral par l'équipe de formation; ils concernent l'organisation d'une formation polyvalente, l'acquisition d'habiletés intellectuelles, conceptuelles et méthodologiques qui aident l'étudiant dans la compréhension des réalités personnelles et sociales, et aussi la découverte de valeurs humaines, culturelles et sociales qui amènent l'étudiant à une meilleure estime de soi et à une plus grande ouverture sur le monde. Ces objectifs démontrent la préoccupation du Cégep pour actualiser le programme dans un contexte particulier, comme le milieu carcéral, et ils colorent ainsi de manière tangible la formation; ils ont d'ailleurs conduit à l'ajout de l'objectif suivant du programme : «développer, chez l'étudiant, la curiosité, la rigueur, la créativité, l'autonomie, le jugement critique et le respect des différences».

Que le Cégep se soit approprié les objectifs prévus dans les *Cahiers de l'enseignement collégial* et qu'il ait réussi à faire du programme un instrument de valorisation des étudiants, atteste du caractère intégré du programme. En outre, une grille annexée au rapport d'autoévaluation indique bien comment chacun des cours de la formation spécifique se rattache aux objectifs généraux du programme, et à quel titre : connaissance, analyse, synthèse, etc. La concertation du personnel enseignant a sans doute concouru à cette situation. La Commission *suggère* néanmoins de poursuivre la concertation entre les professeurs, et plus particulièrement en ce qui concerne les objectifs et le contenu du cours *Méthodes quantitatives*. Des témoignages recueillis lors de la visite font état d'une initiative importante du professeur responsable de dispenser ce cours, qui a demandé à ses confrères de lui transmettre, pour illustrer son cours, des tableaux de données quantitatives dont ils se servent dans leur enseignement. Toutefois, cette pratique ne repose que sur une démarche personnelle qui devrait trouver un appui solide dans une définition institutionnelle des orientations du cours. Le Cégep, dans son rapport d'autoévaluation, reconnaît d'ailleurs ce problème qu'il entend résoudre.

La Commission note qu'il n'existe pas de séquence formelle des activités d'apprentissage. D'ailleurs, comme en fait état le rapport d'autoévaluation, plusieurs contraintes en limitent l'instauration; songeons plus particulièrement aux nouvelles inscriptions qui s'ajoutent à chaque trimestre aux groupes déjà constitués. Quoi qu'il en soit, l'offre de cours ne se fait pas de façon désordonnée. Ainsi, le Cégep essaie de répartir sur l'ensemble des trimestres, pour chaque étudiant, les cours de la formation générale et les cours obligatoires ou au choix de la formation spécifique. Il voit aussi à ce que les étudiants suivent les cours du tronc commun, plus généraux, avant les autres. Par ailleurs, la Commission considère pertinentes les remarques du Cégep sur un ordonnancement plus approprié des cours *Économie globale*, *Méthodes quantitatives* et *Initiation pratique à la*

méthodologie des sciences humaines. C'est pourquoi elle **suggère** au Cégep de poursuivre les actions envisagées en ce sens, susceptibles de favoriser un meilleur taux de réussite, et plus particulièrement de réviser la place tenue dans la séquence par ces cours, en fonction du contenu et des objectifs de chacun d'eux.

La charge de travail paraît adéquate et les exigences sont précisées dans les plans de cours. En outre, ces exigences sont variées; il peut s'agir d'examens ou de tests, mais également de travaux et d'exercices. Les étudiants rencontrés lors de la visite ont confirmé leur opinion positive sur la charge de travail; le Cégep a réussi, vraisemblablement, à prendre en compte le fait que plusieurs d'entre eux effectuent un retour aux études, mais tout en maintenant des exigences élevées. Le Comité visiteur a remarqué qu'une salle de travail était attenante à la classe; cet aménagement est propre à faciliter l'étude, et cela d'autant plus que les étudiants ont déclaré qu'il était difficile d'étudier en cellule lorsqu'ils la partagent.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage; la disponibilité des professeurs.

La Commission estime que les méthodes pédagogiques sont bien adaptées aux caractéristiques des étudiants et qu'elles concourent à ce que les objectifs visés soient atteints. Il semble, en effet, qu'elles aient été orientées résolument vers des applications pratiques. Ainsi, bien que les exposés magistraux soient largement répandus, ils ne durent jamais longtemps, et conduisent, dans la plupart des cas, à des discussions en classe. En outre, d'autres méthodes, comme les «ateliers pratiques en classe», en requérant la participation des étudiants, confirment le choix pédagogique effectué en fonction des méthodes actives. La Commission prend note que les étudiants et les diplômés ont répondu très positivement au questionnaire du Cégep, à propos de la pédagogie suivie.

Cette attitude positive des étudiants n'est pas étrangère à l'encadrement pédagogique qu'ils reçoivent. D'une part, étant donné que la formation est dispensée à de petits groupes, un encadrement individuel des étudiants est réalisé au besoin par les professeurs; le cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* prévoit même explicitement un tel encadrement. Mais d'autre part, les étudiants bénéficient également de l'encadrement effectué par les aides

pédagogiques individuels qui, sous certains aspects, est accompli conjointement avec les professeurs. À ce sujet, le Cégep a réussi à mettre en place un mécanisme de concertation efficace, par le biais d'outils comme la «fiche de rendement hebdomadaire» ou la «fiche d'évaluation détaillée», par lequel chaque étudiant est suivi individuellement. Il est possible que la coordination entre ces deux groupes de personnel tire profit du fait que les aides pédagogiques enseignent également, ce qui amène une atmosphère de compréhension mutuelle. Mais ce succès, la Commission le souligne, doit aussi beaucoup aux personnes concernées. La visite a mis en valeur le dévouement des membres du personnel enseignant et des aides pédagogiques individuels, sans compter que leurs témoignages indiquent bien qu'ils se sentent valorisés par leur travail. En fait, l'encadrement des étudiants est une dimension très bien développée de la mise en oeuvre du programme; la Commission en félicite le Cégep et toutes les personnes qui y contribuent.

Comme le rapport d'autoévaluation le relève, les étudiants se montrent satisfaits de la disponibilité des professeurs. Celle-ci ne paraît donc pas souffrir du fait que ces derniers soient tous chargés de cours. Les étudiants rencontrés par le Comité visiteur ont déclaré d'ailleurs que le personnel enseignant répondait à leurs questions avant ou après le cours, sans compter qu'une partie du cours lui-même se prête souvent à une aide individualisée. Par ailleurs, il est possible aux étudiants, à certaines conditions, de rejoindre un professeur au téléphone, et des locaux sont disponibles dans chacun des centres de formation pour tenir des rencontres entre étudiant et professeur.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

La Commission remarque que la plupart des chargés de cours détiennent un diplôme de deuxième cycle universitaire dans une discipline se rapportant à leur charge d'enseignement, et que la moitié d'entre eux ont plus d'une dizaine d'années d'expérience reconnues. Les professeurs rencontrés lors de la visite se sont tous montrés très motivés par leur travail, qu'ils conçoivent comme étant une mission, et valorisent beaucoup leurs contacts avec les étudiants. D'ailleurs, l'attitude qu'ils développent vis-à-vis des étudiants est essentiellement éducative; ce qui a été souligné très positivement par les étudiants rencontrés. La Commission étend ce constat d'un haut niveau de professionnalisme aux aides pédagogiques individuels et au conseiller pédagogique. En outre, la mise

en oeuvre du programme tire profit du bon climat qui existe entre les professeurs eux-mêmes et entre ceux-ci et les autres professionnels concernés.

La Commission observe que l'évaluation des professeurs et de leur enseignement s'exerce dans un contexte particulier. Non seulement existe-t-il une approbation des plans de cours par le conseiller pédagogique et un questionnaire d'évaluation à usage facultatif, mais les étudiants n'hésitent pas à émettre leur opinion, par exemple, lors de rencontres avec l'aide pédagogique individuel. En fait, pour être en mesure de dispenser efficacement leur enseignement, les professeurs doivent être acceptés des étudiants.

Le rapport d'autoévaluation indique que des activités de perfectionnement ont été organisées par la coordination du programme de *Sciences humaines* dispensé en milieu carcéral, et que quelques chargés de cours ont également assisté aux «capsules pédagogiques» offertes par l'Éducation permanente. La Commission encourage le Cégep à maintenir ces activités de perfectionnement qui, pour plusieurs, concourent à parfaire l'approche programme.

Les locaux affectés au programme des *Sciences humaines* sont appropriés, bien qu'ils ne soient pas très spacieux. La Commission croit qu'il y aurait lieu d'atténuer les effets du système d'appels publics; les messages diffusés à tout moment contraignent les professeurs à interrompre l'enseignement, et comme en fait état le rapport d'autoévaluation, ils nuisent à la concentration et au climat d'apprentissage. La bibliothèque paraît accessible et bien organisée; les étudiants bénéficient d'ailleurs d'un système d'emprunt informatisé qui leur permet d'avoir accès aux volumes des trois centres de détention. En outre, les livres les plus pertinents au programme sont rangés dans la salle d'étude attenante à la salle de cours, ce qui en facilite la consultation. Concernant le parc informatique, les appareils sont à jour et leurs caractéristiques permettent d'atteindre les objectifs du programme; néanmoins, la Commission *suggère* d'en augmenter le nombre pour en faciliter l'apprentissage et l'utilisation dans les cours.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères ont été retenus pour évaluer l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite dans les cours; le taux de diplomation; le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

Comme l'énonce le rapport d'autoévaluation, il n'existe pas de mécanisme formel qui permette de vérifier l'application de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*. Toutefois, les entrevues individuelles conduites auprès des chargés de cours dans le cadre de l'autoévaluation et l'information recueillie lors de la visite par le Comité permettent d'affirmer que, dans l'ensemble, elle est appliquée. De plus, les rencontres entre l'aide pédagogique individuel et chacun des chargés de cours à toutes les six semaines permettent également au Cégep de vérifier l'application de la politique et d'apporter les correctifs, le cas échéant. La Commission invite le Cégep à poursuivre néanmoins ses efforts pour familiariser davantage les chargés de cours à la politique, comme celui-ci se propose d'ailleurs de le faire.

L'analyse effectuée par la Commission du plan de cours et des instruments d'évaluation pour le cours *Économie globale* confirme d'ailleurs quelques faiblesses à cet égard. Ainsi, dans ce cas, les objectifs mentionnés au plan de cours sont peu explicites, ce qui permet difficilement de saisir le niveau taxonomique recherché, et, quant aux évaluations sommatives, elles font peu appel à l'analyse, elles ne couvrent pas tous les objectifs du cours, et le standard exigé semble un peu faible pour le collégial. La Commission *suggère* donc au Cégep de voir à ce que sa PIEA soit mieux appliquée dans le cours *Économie globale*. En ce qui concerne le cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, les observations de la Commission sont cependant plus positives. Le plan de cours est très complet et il identifie clairement les buts et objectifs poursuivis; en fait, il fournit aux étudiants l'information requise à la poursuite éclairée de leurs apprentissages. Pour leur part, les évaluations sont détaillées, complètes et pertinentes, sans compter qu'elles attachent beaucoup d'importance à la forme, ce qui démontre, là aussi, un souci pour adapter la mise en oeuvre du programme en fonction des caractéristiques des étudiants. Enfin, les standards visés sont appropriés à l'ordre d'enseignement collégial.

Le taux de réussite dans les cinq cours du tronc commun paraît satisfaisant, bien que dans plusieurs cas, le petit nombre d'étudiants ne permette pas une interprétation étoffée des résultats. Quoiqu'il en soit, la Commission partage l'avis du Cégep qui voit dans ces résultats une des retombées positives de l'encadrement individualisé des étudiants. Pour sa part, le taux de diplomation, qui est de 10,5 %, peut paraître faible, mais il semble que les effets de la gestion de la sentence en soit la cause bien plus que la motivation des étudiants. Étant donné que plusieurs étudiants quittent le centre de détention avant d'être diplômés, le Cégep se propose d'instaurer un mécanisme de transition entre les études collégiales en milieu carcéral et l'ensemble du réseau. La Commission croit que ce projet est fort approprié et elle *suggère* au Cégep de suivre les étudiants qui quittent sans diplôme

et de mettre en place des mécanismes qui facilitent la poursuite du programme dans l'un ou l'autre des établissements d'enseignement collégial.

En ce qui a trait à la réalisation des objectifs visés par le programme, la Commission remarque qu'une activité d'intégration a été mise en place, qu'elle se situe en fin de formation et qu'elle doit intégrer au moins deux disciplines. Des objectifs et des règles ont été établis par le Cégep pour circonscrire cette activité et un partage des responsabilités a été prévu pour l'encadrer. Par ailleurs, le comité visiteur a été vivement impressionné par la motivation des étudiants rencontrés et par leur témoignage sur ce que représente pour eux le programme de *Sciences humaines* et sur ce qu'il leur apporte. Non seulement leur offre-t-il la possibilité de poursuivre, une fois diplômés, des études universitaires, mais il incarne dans l'immédiat un important moyen de valorisation de soi; ils sont considérés comme étant des étudiants, ils ont des défis à relever, et remarquent tous une atmosphère d'entraide qu'ils affirment ne pas voir ailleurs. En ce sens, le programme contribue fortement au développement personnel des individus qui s'y inscrivent, et rejoint bien la mission du Service correctionnel du Canada en ce qui concerne la réhabilitation.

La gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

La Commission croit que le programme est bien organisé et bien géré. D'une part, il existe une bonne collaboration entre le Cégep et les responsables de la formation en milieu carcéral, ces derniers atténuant, autant que possible, les contraintes inhérentes au milieu, et faisant en sorte que les étudiants bénéficient du matériel nécessaire à leur apprentissage et évoluent dans une atmosphère propice à l'étude. En outre, que les étudiants puissent compléter leur programme, même s'ils sont transférés de l'un à l'autre des trois centres de détention, atteste une coordination propre à supporter les étudiants dans leur cheminement scolaire. D'autre part, les relations soutenues entre le personnel enseignant, le conseiller pédagogique, les aides pédagogiques individuels et les personnes affectées au soutien technique constituent un élément très positif de la gestion du programme. La Commission y voit la volonté du Cégep de bien appuyer les chargés de cours dans leur travail et aussi d'encadrer systématiquement chaque étudiant. Comme le laisse entendre le rapport d'autoévaluation, l'approche programme est néanmoins à compléter; le fait de renforcer des mécanismes de

concertation entre les professeurs, comme le propose le Cégep, notamment par des échanges sur le contenu des cours, devrait y concourir.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que le programme de *Sciences humaines* dispensé en milieu carcéral par le Cégep Marie-Victorin est de qualité. Les objectifs du programme sont bien adaptés et tiennent compte spécifiquement du développement personnel des étudiants, la charge de travail est appropriée, les méthodes pédagogiques prennent en considération les caractéristiques des étudiants, l'encadrement pédagogique des étudiants est individualisé, le personnel enseignant est qualifié et leur dévouement et disponibilité sont à souligner, le taux de réussite des cours est satisfaisant et la gestion du programme est efficace. La Commission souligne une fois de plus que le programme est très largement apprécié des étudiants; ils le considèrent comme un important moyen de valorisation.

La Commission constate néanmoins que, sur quelques points, le programme pourrait être amélioré et, c'est pourquoi, elle énonce cinq suggestions soit, de poursuivre la concertation entre les professeurs, particulièrement à propos des objectifs et du contenu du cours *Méthodes quantitatives*, de revoir la place tenue dans la séquence par les cours *Économie globale*, *Méthodes quantitatives* et *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, d'augmenter le nombre de micro-ordinateurs, de voir à ce que la PIEA soit mieux appliquée et de faciliter la poursuite des études des étudiants qui quittent sans être diplômés.

La prise en compte des suggestions et des autres remarques formulées au fil du texte devrait contribuer à parfaire la mise en oeuvre du programmes de *Sciences humaines* offert par le Cégep Marie-Victorin en milieu carcéral.

Les suites de l'évaluation

Dans une lettre datée du 19 décembre 1996, le Cégep Marie-Victorin transmettait une réaction sur son rapport d'examen. Mis à part les remarques qui amènent quelques modifications au rapport, la Commission prend note des actions déjà entreprises pour améliorer la mise en oeuvre du programme de Sciences humaines.

- Une rencontre a été organisée par le conseiller pédagogique avec les professeurs pour mieux intégrer les méthodes quantitatives dans les différents cours du programme.
- Le nombre de micro-ordinateurs a été augmenté dans deux des trois centres de formation en milieu carcéral.
- Le plan de cours en *Économie globale* a été revu de manière à l'affiner et à le rendre conforme à la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*.

Ces actions devraient permettre de bonifier la mise en oeuvre du programme. La Commission s'attend à recevoir au moment approprié un rapport de suivi faisant état des progrès réalisés au regard des recommandations du présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président